

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique, projet photovoltaïque TotalEnergies, Savignac

**De :** Antoine Triboulet <generic.antoine@gmail.com>

**Date :** 22/09/2023 20:33

**Pour :** pref-enquete-savignac@aveyron.gouv.fr

Bonjour,

Le projet laisse à penser qu'il s'inscrit dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ceci se base sur une erreur d'analyse, ou d'interprétation (les données usuellement évoquées ne prenant pas en compte les spécificités locales, notamment sur la production d'électricité).

En voici la démonstration. Tout d'abord observons le champ photovoltaïque en question:

- Les panneaux sont orientés de telle manière qu'ils optimisent la production en été (très à plat)
- Les panneaux photovoltaïques produisent quand il y a du soleil, donc en journée.

Il se trouve qu'en France, le mix électrique est très peu carboné en été et en journée comparé respectivement à l'hiver et les début/fin de journée. Les données RTE de production électrique (sur des créneaux de 30 minutes) permettent de calculer l'impact de l'électricité produite en temps réel par les panneaux solaires (dont l'empreinte est de 40-55g/kWh selon l'Ademe) et de comparer au mix énergétique en temps réel (et non pas moyenne de 70g/kWh sur l'année, ce qui laisserait croire de manière abusive que le photovoltaïque est moins émissif que le mix réseau). Il se trouve qu'en intégrant sur une année complète, la différence d'émissions entre le photovoltaïque produit et le réseau, on constate que le photovoltaïque accroît les émissions de gaz à effet de serre du réseau d'un ordre de 10g/kWh produit (en solaire). Et vient de surcroît remplacer la production nucléaire et donc en augmente de facto les coûts.

 image.png

Cela sans compter l'impact de l'infrastructure au sol autre que les panneaux eux-mêmes et la mobilisation de ressources minières importantes (et cruciales pour les générations futures que TotalEnergies a déjà privées d'une ressource: la stabilité du climat).

A contrario, une réhabilitation du site avec replantations aurait un impact positif significatif. Sur la biodiversité, sur l'impact carbone et sur la gestion des eaux de ruissellement. Le site étant un site minier, il engendre un manque de biodiversité flagrant et des infiltrations d'eau dans les nappes ou en surface, chargées de produits miniers. C'est donc un site à réhabiliter plutôt qu'à laisser à la

disposition d'un nouveau projet polluant tout en oubliant la responsabilité environnementale de l'exploitant initial. De plus, les structures artificialisées toujours en exploitation (bâtiments) n'étant pas couvertes, il reste bien des surfaces à pourvoir avant de pérenniser la perte de biodiversité sur un ancien site minier.

L'argument usuel est la promesse de travail local. Il se trouve que les panneaux sont produits hors de France (éventuellement juste assemblés en France), les métaux viennent de l'étranger. La maintenance d'un tel parc se fait avec des équipes spécialisées qui n'ont rien de local. L'argument est donc infondé.

D'autre part à signaler une "erreur". Sur les plans en coupe, le dépositaire du permis a "omis" de dessiner la falaise présente à l'Est. Pourtant elle est d'une importance cruciale, présentant un masquage significatif tout au long de la matinée et en hiver. Au vu de l'importance, on pourrait se poser la question sur le fait que cela soit fait volontairement, afin d'induire en erreur le jugement des lecteurs.

Pour résumer: ce projet, comme tous ceux de la même nature, augmente les impacts environnementaux, alors qu'ils aspirent injustement à les réduire. Je demande donc à ce qu'il n'aboutisse pas et soit remplacé par une remise en nature du site afin d'assurer la sécurité des populations (en terme de biodiversité et d'infiltration d'eaux chargées de produits miniers). Pour rappel, l'État se doit de protéger les populations et non pas d'aider des intérêts privés. Quand bien même il considère appliquer la loi ou les directives d'un gouvernement qui a été jugé coupable pour inaction climatique. Ce faisant, de par la jurisprudence, les signataires de tels projets s'exposent aux mêmes condamnations.

Cordialement,